

Accès équitable aux services financiers : la microfinance suffit-elle ?

par Degol Hailu, Centre international pour l'action en faveur des pauvres

L'accès au secteur financier comporte de nombreux avantages : rencontre des épargnants et des investisseurs, réduction du coût des transactions et création de liquidités. Pourtant, moins de la moitié des ménages ont accès aux services financiers dans les pays en développement, contre plus de 70 pour cent dans les pays développés.

En 2006, même dans des pays relativement prospères comme le Ghana et la Tanzanie, environ 6 pour cent seulement de la population avait accès aux services bancaires et, au Bénin, seules 35 succursales bancaires étaient présentes pour servir une population de 7 millions d'habitants. Le microcrédit permettra-t-il d'accroître l'accès aux services financiers ?

Les services offerts par les organismes de microfinance sont destinés à la population urbaine ou rurale pauvre, en particulier aux femmes. Les succursales des banques commerciales sont souvent éloignées des villes et des villages, et les frais de transport nécessaires pour y accéder sont inabornables. Parfois même, les pauvres ne disposent pas du montant minimum requis pour ouvrir un compte bancaire et la méconnaissance des procédures administratives complexes qu'impliquent les dépôts et retraits d'argent peut constituer un obstacle supplémentaire à l'accès aux services bancaires.

L'intérêt que portent les populations pauvres aux organismes de microfinance n'est donc pas surprenant. Ces organismes mettent des ressources en commun afin de répartir les risques des emprunteurs et des prêteurs. Réseaux traditionnels et examen par les pairs assurent la solvabilité. Les prêts sont garantis par la responsabilité solidaire et l'épargne amortit la fluctuation saisonnière des recettes ou peut être utilisée pour financer des événements sociaux et les intrants de production.

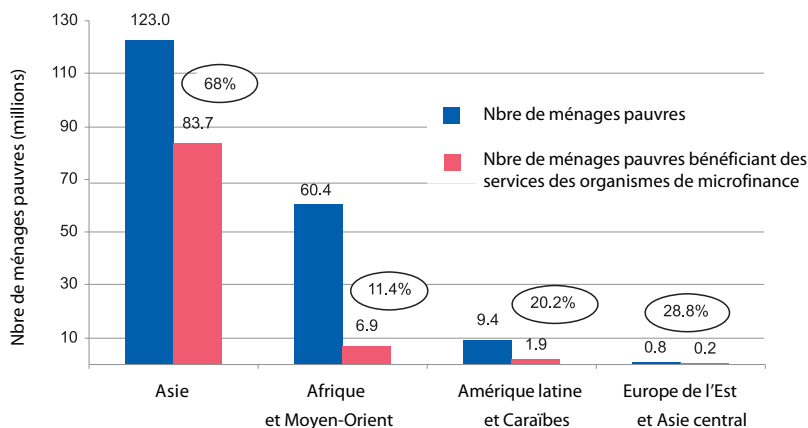
En 2006, le Sommet mondial sur le microcrédit s'est engagé à faire bénéficier 175 millions de ménages pauvres de services de microfinancement à l'horizon 2015. États et agences de développement soutiennent l'expansion des organismes de microfinance. Ainsi par exemple, la Société financière internationale a apporté une contribution de plus d'un million de dollars EU en actions à l'Accion Micro Finance Company, au Nigeria.

À cette même date, on comptait 3 316 organismes de microfinance dans le monde, regroupant plus de 133 millions de membres, dont 69,8 pour cent de pauvres (définis comme les personnes ayant un revenu inférieur à un dollar EU par jour). Sur l'ensemble des clients pauvres, 85 pour cent étaient des femmes. L'Afrique sub-saharienne comptait quant à elle 970 organismes de microfinance totalisant 8,4 millions de clients.

Toutefois, si l'on s'en tient aux *ménages*, les chiffres nous conduisent à des conclusions bien différentes. Sur les 193,6 millions de familles pauvres à travers le monde, seulement 47,8 pour cent pouvaient accéder aux services des organismes de microfinance, et sur les 60,4 millions de ménages pauvres d'Afrique sub-saharienne et du Moyen-Orient, seuls 11,4 pour cent avaient accès au microcrédit. Les chiffres étaient meilleurs en Asie, où 68 pour cent des 123 millions de ménages pauvres de la région avaient accès au microcrédit (voir Figure). Par ailleurs, en Afrique sub-saharienne, seul un petit nombre de pays ont bénéficié de ce système, la participation à des programmes de microfinancement ayant concerné 1,4 millions de ménages en Éthiopie, 1 million au Nigeria et 688 199 au Burkina Faso.

Même en Asie, le succès des organismes de microfinance n'est pas sans réserve. Des recherches ont en effet démontré que la plupart de leurs clients pauvres font partie de la tranche de population dite des « pauvres les plus riches », située juste en dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, ces organismes ont eu tendance à accorder plus facilement leurs services aux citadins et dépendaient excessivement de financements extérieurs (Chandrasekhar, 2004).

Accès au microfinancement, 2006



Source : Daley-Harris (2007). Les chiffres encadrés indiquent la part des ménages pauvres bénéficiant des services des organismes de microfinance.

Par quels moyens les organismes de microfinance pourraient-ils améliorer la fourniture de leurs services ? Il est souvent recommandé de les associer aux banques commerciales. Le partage des réseaux de succursales, par exemple, est profitable tant à ces organismes qu'aux banques. Il élargit la base de clientèle de ces dernières et facilite l'extension du crédit aux clients des organismes de microfinance, en particulier aux petits entrepreneurs (une évolution connue sous le terme de « officialisation de l'économie souterraine »). Toutefois, une telle association ne garantit pas que suffisamment de pauvres pourront bénéficier de services financiers, car la pénurie de banques commerciales, notamment dans les zones rurales, limite la portée des efforts menés en ce sens.

En définitive, pour que suffisamment de pauvres aient accès au crédit, il faudra que les politiques publiques intègrent un système de prêt direct. À cet égard, les coopératives de crédit rurales chinoises et les banques vietnamiennes consacrées aux politiques sociales constituent deux exemples qui valent la peine d'être étudiés. Ces pays ont aménagé des taux d'intérêt sélectifs, des garanties d'investissement et des crédits à l'exportation et ont concentré leur politique publique sur le développement rural par le biais de programmes de crédit dans des secteurs nécessitant une main d'œuvre importante. Les informations disponibles montrent que la moitié des prêts ont été proposés à des ménages pauvres, qu'un tiers a bénéficié à des personnes vivant dans des régions isolées et que plus d'un cinquième a été consacré à la création d'emploi. En Chine et au Viet Nam, le niveau de pauvreté a chuté de façon spectaculaire. Il y a dans l'expérience de ces pays une leçon à apprendre.

Références :

- Chandrasekhar, C. P. (2004). "Financial Liberalization and the Macroeconomics of Poverty Reduction", Thematic Summary on Financial Liberalization for the Asia-Pacific Programme on the Macroeconomics of Poverty Reduction, PNUD.
- Daley-Harris, S. (2007). *Rapport 2007 sur l'État de la campagne du sommet du microcrédit*. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.microcreditsummit.org/french/pubs/reports/socr/SOCR%2007_Fr_Low-Res.pdf>.

Le **Centre international pour l'action en faveur des pauvres (CIP)** est un projet conjoint entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Brésil pour promouvoir la coopération Sud-Sud dans la recherche appliquée et de formation sur la pauvreté. Le CIP est spécialisé dans l'analyse des questions de la pauvreté et l'inégalité et aussi de proposer des recommandations pour la formulation de politiques visant à la réduction de la pauvreté. Le CIP est reliée directement avec l'Institut de Recherche Économique Appliquée (IPEA), qui fait recherche pour le gouvernement du Brésil, et le Bureau des Politiques de Développement, PNUD.

Le CIP publie des Working Papers, Policy Research Briefs, *Poverty in Focus*, One Pagers, y Country Studies.

Rapport sur le CIP et toutes les publications disponibles à l'adresse suivante : www.undp-povertycentre.org